

Un grand concert vocal et instrumental sera offert par la Grande Harmonie de Roubaix, à ses membres honoraires, le lundi 22 janvier 1877, à 7 heures précises du soir, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de :
Mlle Eléonore D-lanney, cantatrice;
MM. Dieu, premier basse du grand théâtre de Lille;
Douchez, ténor du grand théâtre de Lille, Quessy, flûte solo du grand théâtre de Lille;
Gaubert, clarinette solo du grand théâtre de Lille;
et de l'Orchestre Symphonique des concerts du Jardin Vauban, sous la direction de M. Emile Colin.
Programme. — Première partie. — 1. Orchestre Vauban, Marche de la Reine de Saba, Gounod. — 2. M. Dieu, Air de Don Carlos, Verdi. — 3. Orchestre Vauban, Andante de la 43^e Symphonie (La Surprise), Haydn. — 4. Mlle Delannoy, Air du Barbier de Séville, Rossini. — 5. Orchestre Vauban, Ouverture du Jeune Henri, Méhul. — 6. M. Douchez, Une drôle de Soirée, scène humoristique, paroles de Berthel, musique de Coëdès. — 7. Deuxième partie. — 1. Orchestre Vauban, Marche Triomphale, Victor Delannoy. — 2. Mlle Delannoy, Air des Noces de Jeannette, Y. Massé. — 3. MM. Quessy et Gaubert, Duo pour flûte et clarinette, ***. — 4. M. Dieu, Air des Vêpres Siciliennes, Verdi. — 5. Orchestre Vauban, La Revue Musicale, E. Colin. — 6. Mlle Delannoy et M. Dieu, Duo de la Fille du Régiment, Donizetti. — 7. M. Douchez, Les Péchés, scène comique, paroles de L. Gabiland, musique de Guyon. — Le piano sera tenu par M. Victor Delannoy N.-B. Ce concert est expressément réservé aux membres honoraires qui auront sous le droit d'y assister.
Les personnes qui désiraient souscrire un engagement trouveront des listes au contrôle : les conditions sont de dix francs par an pour une personne seule, et de vingt francs pour une famille entière habitant sous le même toit la durée de l'engagement est de six années.

SOUSCRIPTION
à 4,000 ACTIONS de 500 francs
DE LA SOCIÉTÉ DE
L'Usine de Métallurgie artistique
DE ST-SAUVEUR-LEZ-ARRAS
FONDÉE PAR
M. GRASSIN-BALEDANS
Société anonyme au capital de 2,000,000 fr.
Suivant statuts déposés chez
M. FRESSON, notaire à Arras.
Conseil d'administration :
M. GRASSIN-BALEDANS, administrateur délégué;
M. CHARLES DE THEZILLAT, ancien préfet, président;
M. DESROZIERS, O. S., ancien chef de bureau (comptabilité) au Ministère de la guerre;
M. SAGEY, ingénieur des Mines retraité, auteur de la distribution des eaux de la ville d'Arras;
M. DE VARENNE, ancien chef de bureau (prêts sur titres) à la Banque de France.
Chaque Action donne droit :
1° A une part proportionnelle dans l'actif social;
2° A un intérêt à 6 0/0 sur les sommes versées, payables au 1^{er} août et le 1^{er} février;
3° A 80 0/0 dans les bénéfices.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION
En souscrivant 50 fr.
A la répartition 75
Du 1^{er} au 5 avril 125
Du 1^{er} au 3 juillet 125
Du 1^{er} au 5 octobre 125
500 fr.
Les actions libérées au moment de la souscription profiteront d'une bonification d'intérêts de 6 0/0.
Elles seront irréductibles. Un titre provisoire sera remis à la répartition. Le titre définitif sera délivré lors du dernier versement.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Jours 25,
Vendredi 26, Samedi 27 Janvier
A Paris, au Crédit parisien, 6, boulevard des Italiens.
A Arras, chez MM. Legrelle-Fagniez, banquiers.
A Lille, chez MM. Pérot et Cie banquiers.
A Roubaix-Tourcoing, chez MM. Pérot et Cie, banquiers.
A Valenciennes, chez MM. Pérot et Cie, banquiers.
A Amiens, chez MM. Duvallet et Cie, banquiers.
A Saint-Omer, chez M. Deneuville, banquier.
A Calais, chez M. Bellart, banquier.
A Béthune, chez M. Samier, banquier.
A Valenciennes, au Comptoir (Dècle), banquier.
A Péronne, chez M. Gaudechon, banquier.
A Saint-Pol, chez MM. Gandfroy et Cie, banquiers.
A Douai, chez M. Copin, Comptoir des Mines.
Une partie du capital est déjà placée. Les souscriptions peuvent être adres-

sées, dès à présent, à M. le Directeur du Crédit Parisien.
NOTA. — Les fonds provenant des souscriptions seront centralisés à Lille, chez MM. PÉROT et Cie banquiers.
Les titres seront négociables à la Bourse de Lille.

NOTICE
L'Usine de Saint-Sauveur est la propriété de la Société. En pleine exploitation, ses ateliers et magasins occupent un espace de onze mille mètres. Elle est servie par un outillage des plus complets. Ses modèles sont en nombre immense. L'Usine, telle qu'elle est aujourd'hui, n'a pas absorbé moins de 1,200,000 francs pour ses constructions, son outillage, ses modèles et formes spéciales. Les matières premières et les marchandises fabriquées en magasin s'élevaient à 650 mille francs et sont également la propriété de la Société.
Le nombre des clients, parmi lesquels la ville de Paris, est de plus de 4,000.
Cette clientèle représente à elle seule une valeur de plusieurs centaines de mille francs.
Depuis la fondation de l'Usine, il y a onze ans, les bénéfices ont toujours suivi une marche ascendante. Ils ont été de 253 mille francs pour 1875 et de 237 mille francs pour 1876, ce qui donne déjà un revenu de 12 et 13 0/0 sur le capital. Mais les commandes affluant toujours, le chiffre d'affaires permettra d'élever en peu de temps le dividende de 14 à 15 et 16 0/0.
Pendant que l'industrie en général était en souffrance, l'Usine de Saint-Sauveur a toujours vu ses affaires et ses bénéfices augmenter.
Son fondateur, M. Grassin-Baledans a compris que la tâche devenait de plus en plus lourde pour son âge, et il a songé à s'adjoindre des collaborateurs. Il n'a abandonné pas son œuvre, puisqu'il devient administrateur délégué.
12869-661

NOUVEAUX FUNÉRAIRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille WATTEYNE-VANSANDE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FELICEN-CHARLES-EDOUARD WATTEYNE, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1877, à l'âge de 19 ans et 10 mois, me en tenant lieu et de vouloir bien assister à son convoi et salut solennel qui auront lieu le dimanche 21 janvier 1877, à 2 heures 1/2, en l'église de Sacre-Cœur, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir, 16, à Roubaix.
Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église des Pères, à Roubaix, le lundi 22 janvier 1877, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle AMÉLIA LEGAY, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1876, dans sa 22^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.
LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Roboué, — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

Le cabinet de M^e RODET, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 16.
TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

NOUVEAUX FUNÉRAIRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille WATTEYNE-VANSANDE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FELICEN-CHARLES-EDOUARD WATTEYNE, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1877, à l'âge de 19 ans et 10 mois, me en tenant lieu et de vouloir bien assister à son convoi et salut solennel qui auront lieu le dimanche 21 janvier 1877, à 2 heures 1/2, en l'église de Sacre-Cœur, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir, 16, à Roubaix.
Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église des Pères, à Roubaix, le lundi 22 janvier 1877, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle AMÉLIA LEGAY, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1876, dans sa 22^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.
LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Roboué, — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

Le cabinet de M^e RODET, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 16.
TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

Gambetta, au palais Bourbon à Paris. Elle a entendu M. Léon Say, ministre des finances, sur la proposition de loi de M. Wilson, relative aux concessions de logements faites à divers fonctionnaires.
» La concession du budget, après en avoir délibéré, a résolu de maintenir les dispositions qui excluent des logements tous les fonctionnaires ayant un caractère politique, sauf le ministre et le sous-secrétaire d'Etat dans chaque ministère, ainsi que le directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.
» Les logements attribués aux chefs des cabinets seraient également supprimés.
» La rédaction de l'article 1^{er} de la proposition de M. Wilson a été ainsi modifiée : Au lieu de : « seront logés aux frais de l'Etat », on dira : « pourront être logés dans des bâtiments dépendant du domaine.
» La Commission du budget a décidé, en outre, qu'il y avait lieu de fonder en une seule loi la proposition de M. Wilson et le projet du ministre des finances voté par le Sénat, et relatif à la composition de la commission chargée de réviser les affectations d'immeubles faites aux divers services publics. Enfin elle a été d'avis de confier à une commission que M. Léon Say a proposé de créer, la révision des affectations de logements.»

NOTICE
L'Usine de Saint-Sauveur est la propriété de la Société. En pleine exploitation, ses ateliers et magasins occupent un espace de onze mille mètres. Elle est servie par un outillage des plus complets. Ses modèles sont en nombre immense. L'Usine, telle qu'elle est aujourd'hui, n'a pas absorbé moins de 1,200,000 francs pour ses constructions, son outillage, ses modèles et formes spéciales. Les matières premières et les marchandises fabriquées en magasin s'élevaient à 650 mille francs et sont également la propriété de la Société.
Le nombre des clients, parmi lesquels la ville de Paris, est de plus de 4,000.
Cette clientèle représente à elle seule une valeur de plusieurs centaines de mille francs.
Depuis la fondation de l'Usine, il y a onze ans, les bénéfices ont toujours suivi une marche ascendante. Ils ont été de 253 mille francs pour 1875 et de 237 mille francs pour 1876, ce qui donne déjà un revenu de 12 et 13 0/0 sur le capital. Mais les commandes affluant toujours, le chiffre d'affaires permettra d'élever en peu de temps le dividende de 14 à 15 et 16 0/0.
Pendant que l'industrie en général était en souffrance, l'Usine de Saint-Sauveur a toujours vu ses affaires et ses bénéfices augmenter.
Son fondateur, M. Grassin-Baledans a compris que la tâche devenait de plus en plus lourde pour son âge, et il a songé à s'adjoindre des collaborateurs. Il n'a abandonné pas son œuvre, puisqu'il devient administrateur délégué.
12869-661

NOUVEAUX FUNÉRAIRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille WATTEYNE-VANSANDE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FELICEN-CHARLES-EDOUARD WATTEYNE, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1877, à l'âge de 19 ans et 10 mois, me en tenant lieu et de vouloir bien assister à son convoi et salut solennel qui auront lieu le dimanche 21 janvier 1877, à 2 heures 1/2, en l'église de Sacre-Cœur, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir, 16, à Roubaix.
Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église des Pères, à Roubaix, le lundi 22 janvier 1877, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle AMÉLIA LEGAY, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1876, dans sa 22^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.
LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Roboué, — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

Le cabinet de M^e RODET, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 16.
TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

TRIBUNAUX
Un soi-disant créole du nom de de X... est venu des Antilles se fixer à Paris, il y a deux ans, et s'était installé dans un des meilleurs hôtels de Paris, où il ne tarda pas à mener un train princier. Il s'installa même fastueusement, dans un appartement qu'il loua dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. M. de X... assidu des cercles en renom, grand paillard, grand joueur, ami des femmes, ne tarda point à être réduit aux expédients. Plusieurs bijoutiers lui avaient vendu des bijoux et parures, contre des effets qui n'étaient pas payés. Le jeune gentil homme des Antilles était aussi parvenu à emprunter d'assez fortes sommes qu'il ne put rembourser.
Il y a quelques jours, un jeune homme fut présenté au cercle dont faisait partie M. de X... Ce jeune homme était lui aussi des Antilles, et appartenait à une des bonnes familles du pays, M. de X... fut informé de cette admission; dès ce moment, il ne vint plus au cercle. Plusieurs de ses amis s'inquièrent de cette absence et se rendirent à son appartement; il leur fut répondu qu'il n'était pas rentré depuis deux jours. Des fournisseurs alarmés avaient porté plainte contre le faux gentilhomme; le chef de la sûreté reçut l'ordre de le retrouver. Lundi soir, les agents de M. Jacob virent arriver à la gare du Nord un individu répondant à son signalement, ils l'arrêtèrent au moment où il se présentait au guichet et demandèrent une première pour Bruxelles. M. de X... avec ses bagages, fut emmené au dépôt de la préfecture de police. Cet individu est un ancien repris de justice, sorti, il y a trois ans environ, des prisons de Nîmes. D'une bonne famille du Midi, il avait été condamné à trois ans de prison pour vols et abus de confiance.

les fortresses, ni du désarmement et du renvoi des colonies grecques, ni enfin d'un changement des vilayets actuels.
L'entente des puissances et l'accord des plénipotentiaires entr'eux restent complets.
Constantinople, 18 janvier, 8 h. 58 s.
Le grand Conseil réuni aujourd'hui comprenait une soixantaine de membres chrétiens. Après le rejet unanime des propositions des puissances, Midhat-Pacha ayant demandé si il pouvait néanmoins entrer en négociations avec les puissances au sujet des points repoussés, le grand Conseil a répondu d'une manière négative déclarant que la discussion pourrait seulement continuer à la Conférence sur les contre-propositions turques.
Le navire de guerre français le châteauneuf arrivera demain pour conduire l'ambassadeur de France à Brindisi, en cas d'une rupture définitive.

COMMERCE
Notre correspondant de Londres, nous écrit :
Londres, le 18 janvier, 1877.
Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix.
Depuis les dernières ventes de laines coloniales, on a traité ici que fort peu d'affaires de gré à gré en passant par les exigences des détenteurs.
Les appréhensions politiques et le temps doux trop prolongé entravent la marche des affaires en général.
Malgré cela les fabriques de draperies et de laines peignées sont encore assez actives en Angleterre, et les cours des laines brutes ne se ressentent pas des nouvelles moins favorables du Continent.
Au reste, on sait qu'à Londres, il n'y a plus d'anciennes existences. Les importateurs refusent absolument d'offrir les nouvelles laines ou demandent des prix ridicules.
D'après les dernières nouvelles d'Australie, ce n'est pas autant à l'épidémie des vers fluke qu'à la grande sécheresse qu'on attribue les pertes sérieuses dans plusieurs stations privées de cours d'eau. Des pluies abondantes avaient arrêté les ravages avant le départ de la malle.
L'ouverture des prochaines enchères n'est pas encore fixée; mais si les vents sont favorables, elles pourraient commencer le 20 février avec le minimum convenu de 200,000 balles de laines coloniales. Ci-inclus la liste des arrivages à ce jour.
Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations bien dévouées.
P. PIERRARD.

AVIS DIVERS
Circularité de M. Paul Pierrard, courtier en laines, 12, Moorgate street, E. C., Londres.
Arrivages pour la 1^{re} série d'enchères de laines Coloniales, relevés le 18 janvier 1877.
Port-Philippe. 13,283 balles.
Sylvestre. 2,842 »
Van Diemen. 204 »
Adelade. 8,436 »
Swan-River. »
Nouvel-Zélande. 544 »
Total Australie. 32,469 »
Cap de Bonne-Espérance. 28,105 »
Ensemble. 78,594 balles.
Réexpéditions environ 4,500 »
Arrivages pour les enchères. 74,073 balles.
RENFOUITS.
Anciennes existences, environ 125,926 »
Cargaisons flottantes, environ 125,926 »
Total approximatif. 200,000 balles.
Cours de change, le 18 janvier 1877.
Paris courts jours. 25 1/2 à 25 1/2.
d^e 3 mois. 25 3/4 à 25 3/4.
Havre, 18 janvier.
Deux heures. — Notre marché aux cotons, sans être animé, a retrouvé, cependant, un peu plus de mouvement, ce matin, surtout à livrer, vu le chiffre limité des recettes aux E.-Unis. Nos cours, par suite, tendent à se raffermir, les vendeurs étant devenus plus réservés. La consommation a pris quelques lots disponibles, sur la base de fr. 84, le très ordinaire N.-Orléans.
La seconde séance de nos grandes ventes publiques de laines, tenue hier après-midi, a été encore plus froide que la première, et la baisse établie, dès le début, paraissait plutôt avoir tendance à faire de nouveaux progrès. Dans cette seconde journée, il a passé sous le marteau 2,027 b. (dont 1,914 de la Plata), sur lesquelles il n'a été adjugé que 4,437 b. (dont 1,967 de la Plata), suivant détail ci-dessous. En somme, il a été offert, aux dix premières séances, 3,988 b., dont 2,186 ont été vendues et 1,802 restées. — Cette après-midi, à lieu la troisième et dernière séance.
Quatre heures. — Notre marché aux cotons se ferme sans entrain. On n'a guère coté, cette après-midi, que quelques affaires à livrer, remontant à la matinée, mais connues seulement cette après-midi.
En débarquement, on a laissé du low-mid. Les ventes notées jusqu'à quatre heures, vont, en somme, à 1,253 B., y compris : ces 775 B. à livrer, et 428 B. des E.-Unis, disp., à divers prix.

AVIS DIVERS
Circularité de M. Paul Pierrard, courtier en laines, 12, Moorgate street, E. C., Londres.
Arrivages pour la 1^{re} série d'enchères de laines Coloniales, relevés le 18 janvier 1877.
Port-Philippe. 13,283 balles.
Sylvestre. 2,842 »
Van Diemen. 204 »
Adelade. 8,436 »
Swan-River. »
Nouvel-Zélande. 544 »
Total Australie. 32,469 »
Cap de Bonne-Espérance.